



Réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 109  
Nombre de présents : 95  
Nombre de votants : 103

L'an deux mille quatorze, le premier décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante de Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Jean-Charles CAZALÉ (suppléant de Louis COSTEDOAT), Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUARDAT, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Véronique ETCHART, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, Stéphanie LERICHE, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Corinne RHOUY, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Bernard MELIANDE, Frédérique PETERS, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Claude ESCOFET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Emmanuelle LACROIX-CHAGUE, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LECHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Didier ALSINET, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Idelette DEMAISON (pouvoir à David CRABOS), Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Michel JESER, Delia MATA-CIAMPOLI (pouvoir à Pierre MUCHADA), Jacques CLAVE (pouvoir à Véronique ETCHART), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à Emmanuel HANON), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Michel LABOURDETTE), Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Frédéric LARRIVIERE), Sylvie DAHETZE, René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 3 : SOCIETE THERMOCOLOR 64 A MONEIN : AIDE A  
L'INVESTISSEMENT MATERIEL**

**Rapporteur** : M. Patrice LAURENT

THERMOCOLOR 64 est une entreprise créée en octobre 2014 par Mme Lydie BESAURY, zone de Loupien à MONEIN.

L'activité de l'entreprise porte sur le thermolaquage qui consiste à projeter, en atelier spécialisé, une peinture poudre, à base de liants, chargée électrostatiquement et thermodurcissable. La cuisson dans un four polymérise le revêtement en un film résistant et confère à celui-ci toutes ses caractéristiques de dureté, souplesse, couleur et brillance, ainsi que tenue dans le temps.

Cette prestation s'adresse aux entreprises de charpente métallique, industriels, artisans, plombiers, électriciens, particuliers.

L'entreprise a donc besoin d'investir dans du matériel professionnel performant à hauteur de **189 158,13 € HT éligibles.**

Cet investissement porte sur :

- une cabine de poudrage permettant de récupérer et de réinjecter les reliquats de poudre dans le circuit de poudrage,
- une cabine à grenaille équipée d'un système de récupération de limaille de fer,
- un tunnel de cuisson permettant une montée en température à 200° afin de polymériser le revêtement,
- un transbordeur pour la manipulation du matériel,
- une citerne de gaz et les installations électriques nécessaires au fonctionnement des machines.

Le bâtiment qui accueillera l'entreprise d'une superficie de 540 m<sup>2</sup> est porté par une SCI. Il n'est donc pas éligible.

Dès 2014, l'activité occupera un **emploi**, en plus de la dirigeante (présidente salariée), un second emploi suivra en 2016. Il s'agira d'un peintre et d'un sableur.

Le chiffre d'affaires prévisionnel serait de 190 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'octroyer** une subvention de 19 000 € à l'entreprise THERMOCOLOR 64 pour son projet d'acquisition de matériel, représentant 10,04 % de l'assiette éligible retenue de 189 158,13 € HT,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention avec l'entreprise THERMOCOLOR 64 qui fixe les modalités de versement de ladite subvention, convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



**Jacques CASSIAU-HAURIE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/12/2014
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/12/2014